

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

Date de convocation :
18/08/2025

Membres :

En exercice **18**

Présents : **14**

Votants : **16**

Date d'affichage :
26/08/2025

Date de publication :
26/08/2025

Le 25 août 2025 à 20h30 au foyer polyvalent

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Jean Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORêt, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PÉDEMAY, Céline PELTIER, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER

Étaient représentés : Aurélia FOURNIER par Jean Georges CLAIR et Vincent NEVOT par Anne-Cécile DUCOSSON

Absents : Daniel BORDES et Carine LASSOUANE

Secrétaire de séance : Katia PÉDEMAY

DÉLIBÉRATION N° 2025-58

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association « Les Liens du Cœur »

À la suite du décès brutal de son fils Titouan, emporté à l'âge de 15 ans, Michael GANTOIS s'est lancé dans un projet sportif et solidaire hors du commun : « Un Cœur pour Titouan ».

Du 16 au 31 mai 2025, il a parcouru à vélo, en autonomie, près de 1 500 kilomètres entre Chartres-de-Bretagne et Langon. Un itinéraire symbolique, tracé en forme de cœur, pour rendre hommage à son fils et soutenir les enfants atteints de cardiopathies congénitales.

Au-delà du défi sportif, l'événement visait à sensibiliser le grand public aux cardiopathies congénitales, qui touchent 1 enfant sur 100, et à récolter des fonds pour l'association « Les Liens du Cœur ».

Située à l'hôpital Haut-Lévêque de Pessac, l'association œuvre pour soutenir moralement et matériellement les familles d'enfants malades, et mène des projets essentiels comme la création d'une maison d'accueil à proximité de l'hôpital.

Par courrier du 25 juin 2025, l'association « Les Liens du Cœur » a sollicité une aide de 200 €.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 200 € à l'association « Les Liens du Cœur ».

POUR : 16

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Envoyé en préfecture le 27/08/2025

Reçu en préfecture le 27/08/2025

Publié le

ID : 033-213300775-20250825-2025_58-DE



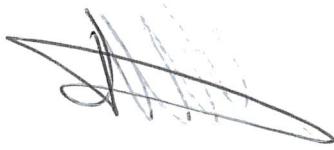
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
En mairie, le 25 août 2025

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance



Katia PÉDEMAY